

Charte – groupe whatsapp

Dans le cadre de la vie universitaire et associative, les groupes WhatsApp des sections sont des espaces d'échange, d'information et de solidarité. Afin de garantir un environnement sain, respectueux et sécurisé pour tou.te.s les étudiant.e.x.s, cette charte définit les règles de comportement et les principes fondamentaux de prévention et de lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences, sous toutes leurs formes.

Toute personne intégrant un groupe concerné par cette charte s'engage à en respecter les termes.

Lignes directrices générales

Les échanges au sein des groupes doivent respecter les principes suivant :

- Respecte de la dignité, de l'intégrité et de la sécurité des chaque étudiant.e.x
- Tolérance zéro envers toute forme de harcèlement, discrimination ou violence
- Liberté d'expression dans le respect d'autrui
- Responsabilité individuelle dans les propos et comportements, y compris en ligne
- Bienveillance, écoute et respect des limites de chacun.e

Aucun message, image, vidéo, audio, lien ou réaction ne doit porter préjudice à un.e étudiant.e.x ou à un groupe d'étudiant.e.x.s

Engagement des étudiant.e.x.s

En intégrant un groupe WhatsApp de section, chaque étudiant.e.x s'engage à :

- Respecter les limites, le consentement et les demandes de retrait d'un.e étudiant.e.x
- Ne pas tenir de propos insultants, humiliants, menaçants ou dégradants
- Ne pas cibler une personne de manière répétée ou organisée
- Ne pas diffuser de rumeurs, de fausses informations ou de contenus privés sans consentement explicite
- Ne pas banaliser, minimiser ou remettre en cause les violences ou discriminations vécues par autrui
- Signaler toute situation problématique aux personnes en charge de la modération ou au GT anti-harcèlement

Le non-respect de ces engagements peut entraîner des mesures telles qu'un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive du groupe, et/ou un signalement aux instances compétentes.

Définition du harcèlement

Le harcèlement correspond à des comportements ou propos répétés, ou à un acte unique d'une particulière gravité, ayant pour but ou pour effet :

- De dégrader les conditions de vie, d'étude ou de participation d'un.e étudiant.e.x
- De porter atteinte à sa dignité, à sa santé mentale ou physique
- De créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant
- De nuire à autrui

Le harcèlement peut notamment prendre les formes suivantes :

- Messages insistants, intrusifs ou oppressants
- Moqueries, insultes, humiliations publiques ou privées
- Mise à l'écart volontaire ou incitation à l'exclusion
- Menaces, chantage ou pressions
- Cyberharcèlement (messages, réactions, montages, memes, diffusion de contenus)

Définitions des discriminations et violences (selon Directive de la Direction 0.4. sur la protection de l'intégrité personnelle au sein de la communauté universitaire)

Racisme

Le racisme désigne toute distinction, exclusion, restriction ou violence fondée sur l'origine réelle ou supposée, la couleur de peau, l'ethnie ou la nationalité d'un.e étudiant.e.x.

Cela inclut les stéréotypes, propos, blagues, insultes ou comportements racistes, explicites ou implicites.

Discrimination religieuse

La discrimination religieuse désigne toute distinction, exclusion, restriction ou violence fondée sur la religion réelle ou supposée d'un.e étudiant.e.x, sur ses croyances, son absence de croyances, ses pratiques religieuses ou son appartenance spirituelle.

Elle inclut les stéréotypes, propos, blagues, insultes, comportements discriminatoires, négationnistes ou complotistes, explicites ou implicites, ainsi que toute banalisation ou justification de violence motivées par la religion.

Sexisme

Le sexisme désigne toute discrimination, violence ou comportement fondé sur le genre, le sexe ou l'identité de genre d'un.e étudiant.e.x.

Il inclut notamment :

- Les propos dévalorisants ou stéréotypés
- Le harcèlement sexuel
- Les remarques non consenties sur l'apparence, le corps ou la sexualité
- Les comportements ou messages misogynes, LGBTphobes, transphobes ou intersexophobes

Sous-groupe « Annonces politiques »

Ce groupe **autorise** les annonces suivantes :

- Recherche ou offre d'appartement
- Cours d'appui
- Soirées hors cadre universitaire (doivent être légales et éthiques)
- Expérience ou travail de Bachelor / Master qui recherche des participant.e.s
- Objets perdus

Ce groupe **n'autorise pas** les annonces suivantes :

- Soirées illégales (rave, soirées inappropriées)
- Publicités qui n'ont pas de rapport avec l'université (hormis soirées respectant les conditions citées ci-dessus)
- Annonces politiques inappropriées

Toute personne publiant des annonces trop récurrentes concernant un événement, des cours d'appui ou toute autre activité recevra un avertissement. En cas d'insistance, une sanction plus sévère pourra être appliquée.

Sur le groupe "Annonce" de la communauté WhatsApp, seules des annonces générales seront publiées (AESSP, SSP Unil, conférences, soirées EPFL, ...). Les annonces mentionnées ci-dessus, destinées au sous-groupe « Annonces politiques », n'y seront pas autorisées.

Rôle du GT anti-harcèlement

Le GT anti-harcèlement a pour missions :

- La prévention et la sensibilisation des étudiant.e.x.s au harcèlement

- L'écoute et l'accompagnement des personnes concernées
- La médiation lorsque cela est possible et souhaité
- Le signalement aux instances compétentes si nécessaire

Toute prise de contact sera traitée avec sérieux, respect, bienveillance et confidentialité.

Acceptation de la charte

La participation aux groupes WhatsApp concernés vaut acceptation pleine et entière de la présente charte.

- a. Chaque étudiant.e.x est acteur.rice de la construction d'un environnement universitaire respectueux, inclusif et sécurisé.
- b. Dans le cas contraire, les mesures mentionnées précédemment seront prises par les modérateurs si le comportement n'est pas en accord avec celui souhaité.

Bibliographie

Université de Lausanne. (2019). *Directive de la Direction 0.4 : Concernant la prévention et la gestion des conflits ainsi que les atteintes à la personnalité au sein de la communauté universitaire*. Université de Lausanne.

<https://www.unil.ch/files/live/sites/unil/files/02-universite/0212-cadres-legal-reglementaire/textes-leg/0-aff-gen/dir0-4-mediation-politique-prevention.pdf>